

Cheminots et SNCF au tribunal

Référé. Les syndicats Sud et CGT réclament la suspension d'un plan de réorganisation qui, selon eux, porterait un « coup fatal » au fret.

Suspens : c'est le 11 décembre que le tribunal, saisi en référé, dira s'il suspend le plan de réorganisation de l'activité fret de la SNCF en Normandie. Hier, alors qu'une centaine de cheminots manifestait devant le palais de justice de Rouen, ce sont les avocats des salariés et de la SNCF qui se sont opposés autour d'un plan intitulé « Ambition en Normandie » qui est synonyme, pour les syndicats, de la suppression de 50 % des 200 postes de l'activité. Pour la CGT, ce serait « un coup fatal » porté au fret.

Le plan est entré en application depuis le 1er novembre. D'après les avocats du comité d'établissement et des CHSCT, la SNCF aurait été déloyale, ne donnant pas toutes les informations sur ce



Une centaine de manifestants devant le palais de justice de Rouen

plan, empêchant les élus de donner valablement leur avis. Pour le conseil de la SNCF, les élus des salariés se livrent « à des manœuvres dilatoires » pour réclamer la

suspension de ce plan alors même que la procédure a été lancée dès le début de l'année 2014.